

Conseil métropolitain du 16 décembre 2024
Budget primitif 2025

« Grâce à des finances très saines, la Métropole fait bloc et garde le cap malgré le contexte national »

Dans l'incertitude et l'inquiétude générées par le contexte national, les offensives des gouvernements successifs, ainsi que les crises sanitaire, économique, sociale, environnementale et énergétique, la Métropole Rouen Normandie fait le choix d'un budget solide, présentant des dépenses de fonctionnement en légère baisse. La dynamique d'investissement est croissante, pour soutenir l'activité locale tout en répondant aux impératifs de transition social-écologique. Si elle peut s'engager sur cette voie, c'est parce que la Métropole dispose de finances saines.

Pour Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie : « C'est dans un contexte particulièrement difficile que la Métropole Rouen Normandie adopte son budget pour l'année 2025.

Aux crises environnementale, économique et sociale, s'ajoutent une crise démocratique qui déstabilise les institutions nationales, ainsi qu'un dérapage des comptes publics de l'État. Un trou de plus de 50 milliards (!) d'Euros a été découvert dans les caisses, dissimulé puis reconnu tardivement par l'exécutif. Pour combler le trou et selon les premières annonces, des politiques nationales pourtant utiles et importantes seraient sacrifiées (fonds vert, mobilités cyclables, réseaux de chaleur...) et les collectivités locales seraient mises à contribution de façon disproportionnée.

Dans ce contexte incertain, la Métropole fait le choix d'un budget pour 2025 solide, avec des dépenses de fonctionnement en légère baisse, passant de 619,3 M€ en 2024 contre 619,9M€ en 2024. La dynamique d'investissement est croissante, passant à 372,2 M€ contre 344,3 M€ en 2024*, tant pour soutenir l'économie locale que pour répondre aux défis de la transition social-écologique. Si la Métropole peut s'engager dans cette voie, c'est qu'elle dispose de finances saines et maîtrisées. Nous maintenons d'ailleurs notre choix de ne pas toucher à la fiscalité locale. En particulier, nous ne créons pas de taxe foncière métropolitaine (nous sommes l'une des dernières métropoles de France à ne pas lever cet impôt, avec Lille et Bordeaux). Notre taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) demeure parmi les plus bas de France (8,6% contre 9,35% en moyenne, sans augmentation depuis 10 ans). Notre taxe GEMAPI est enfin très faible, à 11€ en moyenne par habitant et par an...*

Le contexte national est fortement pénalisant. Nous appelons le Gouvernement à faire preuve de plus de respect à l'égard des collectivités locales, en première ligne des défis du quotidien.

»

**(tous budgets confondus, de budget primitif à budget primitif).*

Budget 2025

Tous budgets confondus, le budget de la Métropole pour 2025 devrait s'établir à 1,045 Md€ contre 1,018 Md€ en 2024. Les dépenses de fonctionnement seront de 619,3 M€ en 2025, contre 619,9 M€ en 2024. Les investissements proposés devraient être proches de 372,2 M€, contre 344,3 M€ en 2024*. Dans l'incertitude générée par le contexte national, les offensives et errances des précédents exécutifs, ainsi que les crises sanitaire, économique, sociale, environnementale et énergétique, la Métropole Rouen Normandie fait le choix d'un budget présentant des dépenses de fonctionnement en légère baisse. La dynamique d'investissement est croissante, pour soutenir l'activité tout en répondant aux impératifs de transition social-écologique. **Si elle peut s'engager sur cette voie, c'est parce que la Métropole dispose de finances saines.** À nouveau, elle adopte aujourd'hui un budget assurant une gestion performante et sécurisée de ses ressources. Des choix forts peuvent ainsi être maintenus : pas de création de taxe foncière métropolitaine (la Métropole Rouen Normandie est l'une des dernières métropoles de France à ne pas lever cet impôt, avec Lille et Bordeaux), taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) parmi les plus bas de France (8,6% contre 9,35% en moyenne, sans augmentation depuis 10 ans), taxe GEMAPI très faible à 11€ en moyenne par habitant et par an...

Ce budget fait de la Métropole Rouen Normandie le deuxième acteur de Normandie, avec la Région, en matière d'investissement public.

*de BP à BP

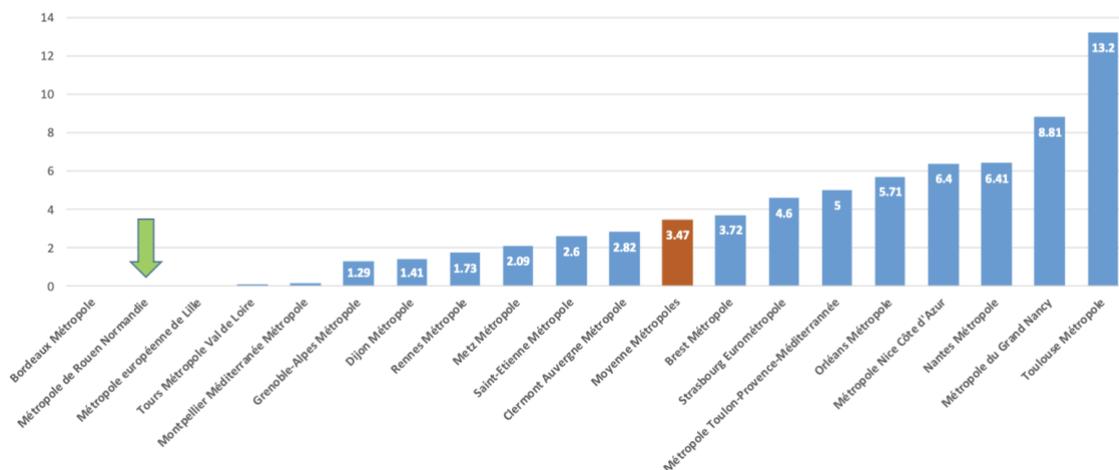
La Métropole dispose de finances très saines

Fiscalité : la Métropole Rouen Normandie est systématiquement en dessous de la moyenne des fiscalités métropolitaines

	THRS	Var. n-1	TFB	Var. n-1	TFNB	Var. n-1	CFE	Var. n-1
Métropole de Rouen Normandie	8,35%	0,00%	-	-	2,60%	0,00%	26,50%	1,80%
Métropole européenne de Lille	12,10%	0,00%	-	-	2,09%	0,00%	33,61%	0,00%
Bordeaux Métropole	8,22%	0,00%	-	-	3,23%	0,00%	35,06%	0,00%
Toulouse Métropole	16,50%	0,00%	13,20%	0,00%	33,75%	0,00%	36,58%	0,00%
Nantes Métropole	10,14%	0,00%	6,41%	0,00%	4,88%	0,00%	31,49%	0,00%
Métropole Nice Côte d'Azur	8,13%	0,00%	6,40%	0,00%	1,47%	0,00%	28,88%	0,00%
Strasbourg Eurométropole	11,25%	0,00%	4,60%	0,00%	4,94%	0,00%	26,83%	0,00%
Grenoble-Alpes Métropole	8,57%	0,00%	1,29%	0,00%	6,87%	0,00%	31,09%	0,00%
Montpellier Méditerranée Métropole	12,08%	0,00%	0,17%	0,00%	5,69%	0,00%	36,58%	0,00%
Rennes Métropole	13,64%	0,00%	1,73%	0,00%	6,10%	0,00%	28,73%	0,00%
Brest Métropole	15,28%	12,00%	3,72%	12,00%	9,13%	12,00%	29,96%	2,70%
Dijon Métropole	9,17%	0,00%	1,41%	0,00%	4,95%	0,00%	27,04%	0,00%
Tours Métropole Val de Loire	8,91%	0,00%	0,00%	-	2,18%	0,00%	23,37%	0,00%
Saint-Etienne Métropole	10,56%	0,00%	2,60%	0,00%	4,98%	0,00%	29,67%	3,00%
Orléans Métropole	7,52%	0,00%	5,71%	0,00%	6,12%	0,00%	24,88%	0,00%
Métropole du Grand Nancy	19,12%	0,00%	8,81%	0,00%	12,51%	0,00%	29,65%	0,00%
Metz Métropole	10,97%	0,00%	2,09%	0,00%	7,41%	0,00%	25,94%	0,00%
Clermont Auvergne Métropole	10,45%	0,00%	2,82%	0,00%	13,47%	0,00%	27,02%	-12,10%
Métropole Toulon-Provence-Méditerranée	10,11%	0,00%	5,00%	0,00%	10,13%	0,00%	35,89%	0,00%
Moyennes 2023 des métropoles	11,11%	-	3,47%	0,60%	7,50%	0,70%	29,94%	-0,30%

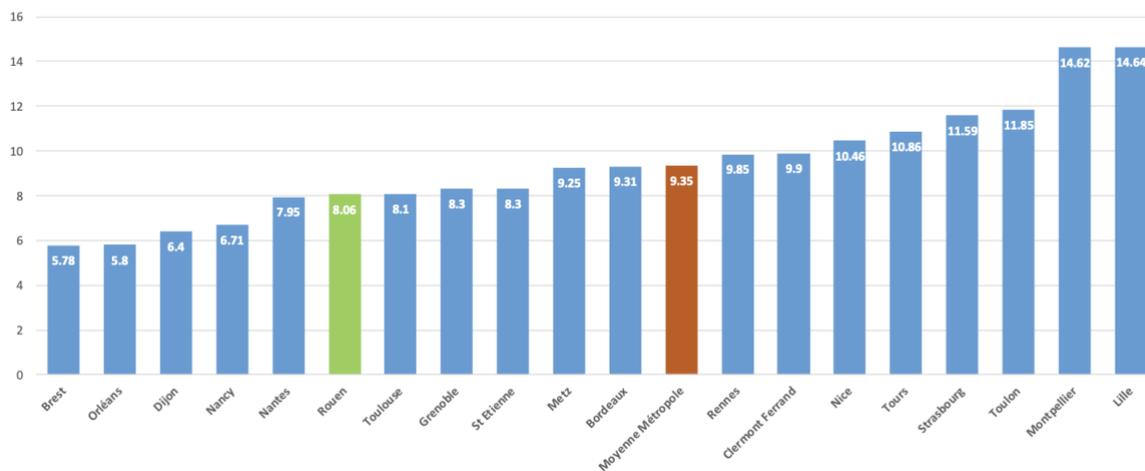
Taxe Foncière: la Métropole Rouen Normandie est l'une des trois dernières Métropoles de France à ne pas avoir mis en place de Taxe Foncière métropolitaine sur les propriétés Bâties (TFB)

**Taux de Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)
des grandes métropoles en 2023 (en %)**

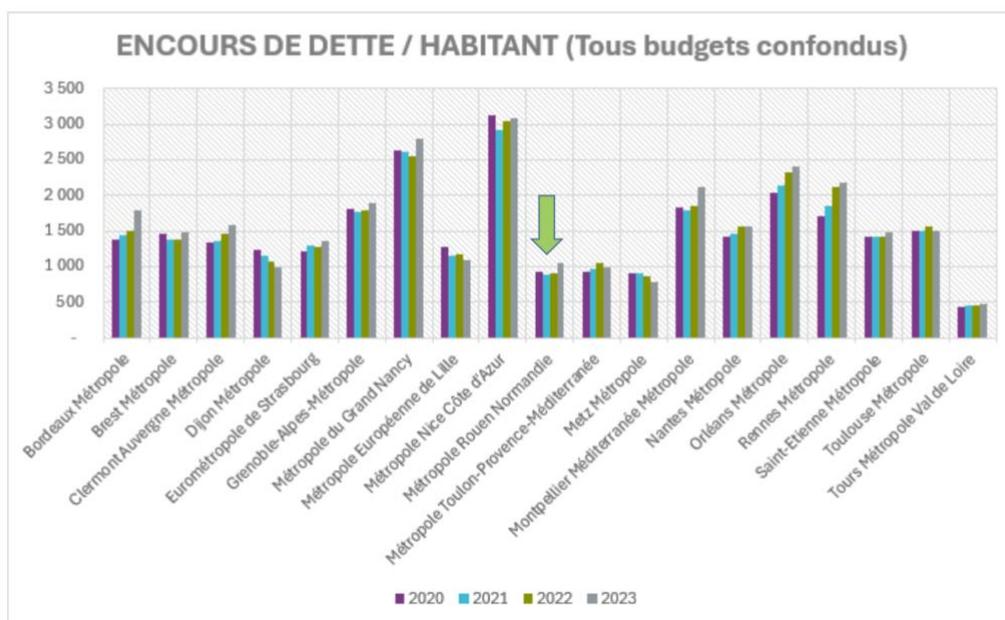


TEOM : la Métropole Rouen Normandie a l'un des taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) les plus bas de France

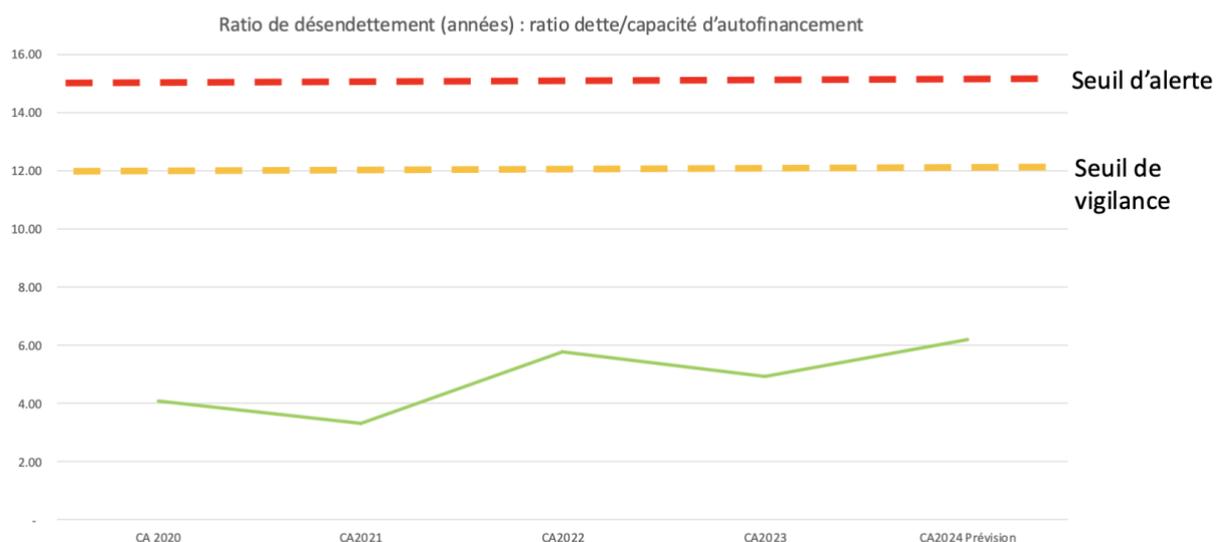
**Taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)
des grandes métropoles en 2024 (en %)**



Dettes: la dette/habitant de la Métropole Rouen Normandie est dans le Top5 des plus faibles de toutes les Métropoles de France
Deux fois moins que Montpellier, Orléans ou Rennes, trois fois moins que Nice



Capacité de désendettement : la Métropole Rouen Normandie a une dette très soutenable
Sa capacité de désendettement est deux fois inférieure au seuil de vigilance (12 ans), très loin du seuil d'alerte (15 ans)

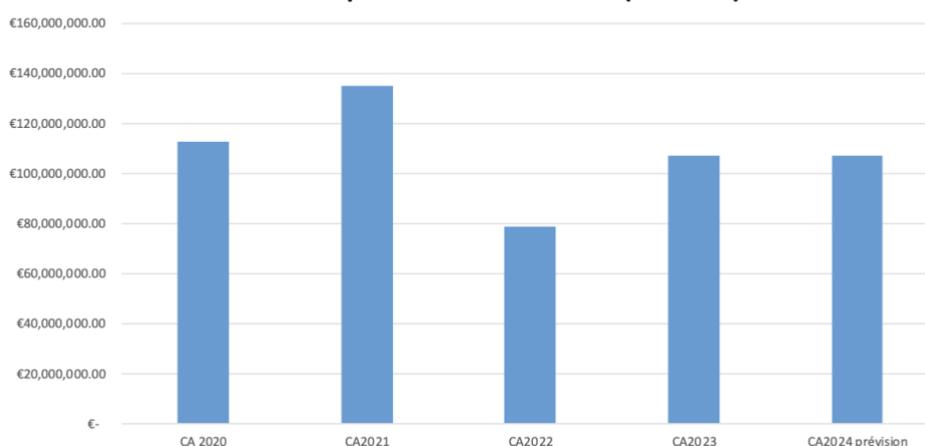


Dettes: la Métropole Rouen Normandie a une dette au coût très raisonnable (taux de 2,35% en moyenne consolidée), à près de 83% en taux fixe

	Encours de dette (2024)		Coût estimatif en %
	en €	en %	
Exposition taux fixe	459 095 606	82,7%	1,98%
Exposition taux variable	95 312 799	17,2%	4,11%
<i>Euribor 12M</i>	<i>30 984 936</i>	<i>5,6%</i>	<i>4,30%</i>
<i>Euribor 6 M</i>	<i>14 000 000</i>	<i>2,5%</i>	<i>2,99%</i>
<i>Euribor 3M</i>	<i>50 093 750</i>	<i>9,0%</i>	<i>4,31%</i>
<i>TAM/TAG</i>	<i>234 113</i>	<i>0,0%</i>	<i>4,58%</i>
Exposition structurée	487 500	0,1%	3,54%
Total consolidé	554 895 905	100,0%	2,35%

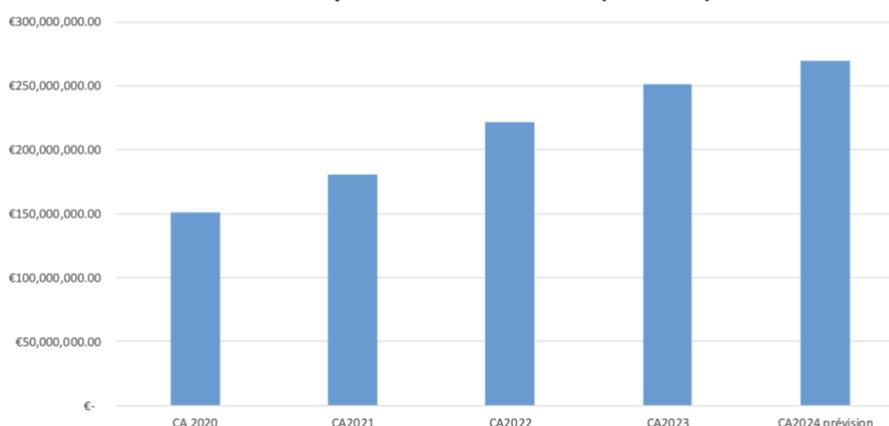
Capacité d'autofinancement : la Métropole Rouen Normandie maintient sa capacité d'autofinancement (CAF) autour de 105M€/an; elle a su la restaurer après la crise de 2022 (CAF=recettes de fonctionnement – dépenses de fonctionnement (intérêts de la dette compris))

Evolution de la capacité d'autofinancement de la Métropole Rouen Normandie (en euros)



Investissement : la Métropole Rouen Normandie a réussi à augmenter très fortement ses investissements en 5 ans, de 150M€ à près de 270M€ (+80%)

**Evolution des dépenses d'investissement
de la Métropole Rouen Normandie (en euros)**



Principales dépenses de fonctionnement

Face au contexte national, la métropole a souhaité établir un budget responsable. La Métropole a fait le choix de retarder des décisions notamment concernant les transports en commun et des dépenses nouvelles pourront être proposées en 2025 en fonction de l'exécution budgétaire locale et la conclusion des débats parlementaires et des décisions nationales.

- **S'engager massivement dans la transition social-écologique**

- **Mobilité décarbonée / Exploitation mobilité**

Les crédits consacrés à l'exploitation et la gestion des projets de mobilité s'élèvent à 135 M€ pour 2025. Les principales dépenses concernent :

- ✓ La contribution forfaitaire d'exploitation auprès de notre concessionnaire transport (incluant la location de vélo Lovélo) : 104,8 M€,
- ✓ L'exploitation des autres lignes de transport (Filor.) : 6,7 M€,
- ✓ La contribution auprès des TAE (transport de l'agglomération Elbeuvien) : 9,3 M€,
- ✓ Le co voiturage : 0,6 M€,
- ✓ L'exploitation des vélos libre-service : 2 M€

➤ **Environnement, Espaces naturels, biodiversité, agriculture durable**

Des crédits seront fléchés sur l'entretien des espaces forestiers et le soutien financier aux acteurs et porteurs de projets en lien avec la charte forestière de territoire. Sur l'année 2025, la Métropole poursuivra ses actions en faveur de la nature en ville et plus spécifiquement de l'arbre en ville et de la renaturation des espaces urbains. Une attention particulière sera également portée au confortement et à la préservation des continuités écologiques avec un travail sur les trames vertes, bleues et noires dans le cadre de l'élaboration du SCOT-AEC et de la révision du PLUi. Les crédits directement consacrés à cette thématique en fonctionnement, hors salaires, s'élèvent à 2,2 M€.

➤ **Transition Énergétique**

Les dépenses prévisionnelles liées à la transition énergétique sur 2025 s'élèvent à 6,5 M€. S'agissant de l'accompagnement à la transition énergétique du territoire les missions de conseil auprès des communes, des entreprises et des particuliers continueront de se développer afin de permettre l'atteinte des objectifs fixés par le PCAET et le Schéma Directeur des Énergies. La Métropole, organisatrice de ce service, s'appuie sur ses services mais également sur les ingénieries publiques et privées telles que la SPL Agence Locale de la Transition Énergétique Rouen Normandie (SPL ALTERN), la SEM Axe Seine Energie Renouvelable (SEM ASER), société d'investissement dédiée aux énergies renouvelables à l'échelle de l'Axe Seine, mais également des acteurs tels que le CAUE76, l'ADIL76, la CMA76, les fédérations des différentes filières de la transition énergétique, des associations. Les missions confiées à la SPL ALTERN constituent un budget significatif. 2,9 M€ seront consacrés en fonctionnement à la contractualisation avec la SPL ALTERN.

➤ **Réduire et valoriser nos déchets**

Les principales politiques en la matière comportent : la réduction des déchets à la source, les adaptations apportées à la collecte des déchets végétaux, le tri et la gestion des autres déchets, la modernisation des équipements existants, comme les déchetteries, ou encore le développement d'une carburant vertueuse des véhicules (bennes électriques). Les dépenses de fonctionnement consacrées à ces actions et prestations s'élèveront à 42,9 M€ en 2025.

➤ **Gestion durable de la ressource en eau / Grand cycle de l'eau / gestion des risques**

Les dépenses prévues en section de fonctionnement progressent et comprennent les participations aux syndicats « GEMAPI » et de bassins versants notamment pour le financement d'ouvrages de protection. Les hausses vont se poursuivre dans les années à venir. Le montant de la taxe GEMAPI sera inchangé en 2025.

• **Construire un territoire attractif et solidaire**

➤ **Développement économique**

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 6,1 M€ dont 1,1 M€ au titre de la subvention pour RNI et 1,4 M€ pour la régie Rouen Normandie Création.

L'accompagnement des projets des établissements d'enseignement supérieur et de recherche sera :

- mis en œuvre dans le cadre d'un appel à projets annuel pour lequel la Métropole s'engage en 2025 pour un montant de 0,76 M€ en fonctionnement et 1, 2 M€ en investissement (accompagnement des projets des établissements ESR, de l'action des campus et de la vie étudiante, de projets de recherche de plateformes technologiques ou de santé, soutien de thèses en ligne avec les enjeux du territoire).
- complété par un soutien financier à des opérations d'investissements sur trois campus du territoire (Mont Saint Aignan, Sciences et Ingénierie Rouen Normandie, Santé Rouen Normandie) à hauteur de 6, 5 M€

➤ **Tourisme**

Le budget tourisme pour l'exercice 2025, en section de fonctionnement, est prévu à hauteur de 2,37M€.

➤ **Culture**

Le budget 2025 s'élève à 15,2 M€. Parmi les principales dépenses, la Métropole a souhaité créer un nouveau fonds d'aide dédiés aux investissements culturels *le Facil Culture*, véritable levier en faveur du développement culturel, pour et dans les communes d'un montant de 20 millions d'euros sur la période 2025-2028.

Par ailleurs la Métropole finance les études de 12 projets identifiés, sur leurs potentialités de reconversion et de développement culturel. Ces études se poursuivront en 2025, leurs objectifs et leurs avancées dépendant du calendrier propre à chaque projet.

La Métropole versera également des subventions et contributions aux structures suivantes :

- ✓ L'EPCC – Opéra Orchestre Normandie Rouen : 2,4M€
- ✓ L'EPCC - Cirque Théâtre d'Elbeuf : 1,7 M€
- ✓ La régie - Rouen Normandie Sites et Monuments : 1,5 M€
- ✓ L'EPCC - Esadhar (Ecole supérieure d'Art et de Design Rouen Le Havre) : 1,5 M€
- ✓ La régie - 106 : 1,4 M€
- ✓ Le GIP Normandie Impressionniste : 0,3 M€

➤ **Sports et loisirs**

Les dépenses relatives aux sports s'élèveront à 12 M€ pour l'exercice 2025.

➤ **Santé, Solidarité, Emploi**

Depuis le début du mandat, la Métropole a renforcé ses politiques de solidarité et de cohésion sociale, particulièrement en réponse aux impacts de l'épidémie en 2021. L'engagement de la Métropole monte en puissance, notamment en santé et insertion professionnelle, ciblant emploi, santé des plus précaires, égalité femmes-hommes, et lutte contre les discriminations.

Un bilan du Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations (PTLCD) a permis d'identifier des priorités pour le futur contrat de ville. En 2025, des subventions seront attribuées aux associations notamment pour les actions qu'elles mènent.

Les dépenses augmentent de 8,9 % entre 2024 et 2025, en partie pour le projet Territoire zéro chômeurs de longue durée et la prévention spécialisée pour les jeunes marginalisés.

- **Renforcer la cohésion territoriale**

- **Aménagement durable de l'espace public**

25,5 M€ seront dédiés à l'ensemble de ces prestations. 2025 sera dans la continuité de 2024 avec la priorité donnée à la transition social écologique avec un plan de renaturation du territoire de la métropole : lutte contre les îlots de chaleur, végétalisation, création de corridors écologiques, désimperméabilisation des espaces publics et requalification de la voirie. Des crédits pour des prestations d'entretien des espaces publics sont également prévus. La consommation d'énergie électrique sera maîtrisée dans les pôles de proximité du fait de la pose de leds, et de la poursuite de la politique d'extinction de l'éclairage public.

- **Soutien des communes**

Les dotations liées à l'intercommunalité s'élèvent à 97,8 M€. La Métropole conservera en 2025, les dispositifs de solidarité créés en fonctionnement et en investissement au bénéfice des communes. L'attribution de compensation s'établira à 86,7 M€. La dotation de solidarité communautaire (DSC) s'élèvera à 11 M€. Comme pour 2024, la métropole proposera un fonds d'aide à l'aménagement pour les petites communes (FAA) à hauteur de 75 K€ en fonctionnement. Pour rappel, ce dispositif contribue à alléger les charges des communes du territoire de moins de 4 500 habitants en matière d'entretien des bâtiments et des espaces publics non Métropolitains.

Principales dépenses d'investissement

La montée en puissance des politiques d'investissement est un axe stratégique majeur. La Métropole, bien qu'impactée par le contexte dispose, de finances saines. C'est ce qui permettra en 2025 de maintenir les ambitions fixées en matière d'investissement.

126,9 M€

S'engager massivement dans la transition social-écologique

- **Mobilité décarbonée pour tous : 96,2 M€**

Parmi les principales dépenses sur 2025, peuvent être citées :

- Exploitation Transport en commun : 72,2 M€
- Aménagement et abords des gares intermodalités : 2,1 M€
- Stationnement : 3,5 M€

- La politique en faveur du vélo montera en puissance avec la poursuite des travaux de mise en œuvre de plusieurs super connecteurs vélo (liaisons principales traversantes), de multiples pistes cyclables dans les différentes communes, le stationnement des vélos, la mise en place du service de location qui nécessitera à nouveau l'acquisition de VAE et de vélos cargos. Les dépenses sur l'exercice en faveur du vélo s'élèvent à 18,4 M€ :

- **Environnement, biodiversité, agriculture durable : 11,1 M€**

Les principales dépenses sont les suivantes :

- Renaturation dans toutes les communes : 4,4 M€
- Acquisitions de parcelles silicoles et de forêts : 0,8 M€,
- Amélioration des espaces et milieux naturels : 0,3 M€,
- Etude biodiversité : 0,4 M€,
- Education à l'environnement et jardins partagés : 0,2 M€.

Dans le cadre de la stratégie d'amélioration de la qualité de l'air, incluant la ZFE, et compte tenu du volume croissant des dossiers, des crédits en augmentation seront proposés pour l'aide à la prime à la reconversion des véhicules : 4 M€ (CP 2024). Plus de 6 M€ ont déjà été versés au titre de ce dispositif.

- **Accélérer et accompagner la transition énergétique : 4,5 M€**

Dans le cadre de ses compétences, la Métropole intervient en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement et de politique du cadre de vie, de lutte contre la pollution de l'air, de soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie et de contribution à la transition énergétique, notamment en améliorant l'efficacité énergétique des bâtiments et en favorisant le développement des énergies renouvelables. C'est pourquoi la métropole a décidé de mettre en place plusieurs dispositifs auprès des particuliers pour les aider à faire des économies d'électricité, à participer à la sobriété énergétique et au plan climat.

- **Réduction et valorisation de nos déchets : 13,11 M€**

- 3 M€ concerneront le renouvellement de véhicules vers des carburations propres et vers une carburant électrique ;
- 1,9 M€ : installation de colonnes enterrées et semi-enterrées ;
- 5 M€ : dépenses de pré collecte (dont achat de bacs) ;
- 2,4 M€ : Etudes et travaux dans les déchetteries.

- **Gestion durable de la ressource en eau, gestion des risques : 2,1 M€**

42,1 M€

Construire un territoire attractif et solidaire

➤ Développement économique : 13,8 M€ dont :

- Rénovation des parcs d'activités : 0,7 M€,
- Travaux de voirie dans les parcs d'activités : 2,6 M€,
- Aides aux Entreprises, dispositifs Dynamique immobilier et Dynamique locations : 1,5 M€,
- Enseignement supérieur et recherche : 6,7 M€,
- Etudes urbaines et futurs aménagements : 1,6 M€ (dont 1,2 M€ centre des congrès)

➤ Tourisme, commerce : 11,5 M€ dont :

- Cœur de Métropole : 10,6 M€
- Réhabilitation de l'Office du tourisme : 0,2 M€,
- Tourisme de randonnée : 0,3 M€ (dont 0,2 M€ pour l'aménagement de la côte Sainte Catherine),
- Tourisme fluviale : 0,3 M€

➤ Culture : 12,3 M€ dont :

- Diverses acquisitions pour la réunion des Musées Métropolitains (RMM) : 0,5 M€,
- Centre de réserve et de conservation pour la préservation des collections de la réunion de la RMM : 6 M€ (restauration œuvres chantier des collections 1,9 M€ / travaux réserves musées : 4 M€),
- Pôle muséal Beauvoisine : 2,8 M€,
- FACIL Culture : 0,5 M€
- Fonds de concours Abbatale Saint Ouen : 0,8 M€
- Historial Jeanne d'Arc : 0,5 M€,
- Etudes réhabilitation chai à vin Rouen : 0,1 M€,
- ESADHaR, aménagement divers : 0,3 M€

➤ Sports, loisirs : 1,97 M€ dont :

- Réhabilitation et équipement du stade Diochon : 1,2 M€,
- Etudes et travaux pour la réalisation d'un équipement de pratiques sportives et de cultures urbaines sur l'île Lacroix en remplacement du skatepark devant être démolie dans le cadre du projet Rouen Flaubert : 0,6 M€.

➤ **Santé : 2,5 M€ dont :**

- La reconstruction de l'USLD du CHU (Unité de Soins de Longue Durée) sur le site de Bois Guillaume : 1,3 M€
- La restructuration de la pneumologie du CHU : 0,3 M€
- Le développement et la modernisation des activités d'addictologie, de médecine interne et de gériatrie du CHU sur le site de Saint Julien à Petit Quevilly : 0,2 M€,
- L'acquisition du logiciel ETHOS par le Centre Henri Becquerel : 0,09 M€,
- La construction d'une Maison des femmes au CHI : 0,03 M€,
- La restructuration du service de réanimation et de soins critiques du CHI : 0,25 M€,
- Le regroupement et l'extension des structures adultes et enfants du CHR sur un nouveau site sur le territoire elbeuvien : 0,33 M€.

29,4 M€

Penser et aménager le territoire durablement

➤ **Grands projets urbains, aménagements : 8,3 M€**

Ces dépenses concerneront principalement les projets Rouen Flaubert, le Parc Naturel Urbain des Bruyères et le quartier Nouvelle Gare Seine Cité.

➤ **Planification Urbaine : 1,9 M€**

➤ **Stratégie foncière : 4 M€**

➤ **Habitat : 15,3 M€**

104,9 M€

Renforcer la cohésion territoriale

➤ **Voiries, espaces publics : 72 M€**

➤ **Aires d'accueil des citoyens français itinérants : 6,8M€**

➤ **Dotations des communes : 9,6 M€**

- Fonds d'aide aux communes pour l'investissement local (FACIL) : Au travers de ce dispositif, la Métropole Rouen Normandie souhaite, à la fois faciliter l'accès de ses aides dans le cadre d'opérations d'investissement communal tout en valorisant les actions visant à faire de la Métropole un territoire d'excellence au niveau de la transition écologique. Concernant le FACIL Culture, l'enveloppe A destinée aux 71 communes de la métropole est inscrite pour 1 M€ en 2025. Ainsi le montant de l'enveloppe FACIL pour 2025 s'élève à 7 M€.
 - Fonds d'aide aux communes de moins de 4500 habitants : 0,7 M€,
 - Fonds de concours pour les piscines communales (FAGIP) : 1,9 M€,
- Des crédits complémentaires pour le FACIL ou le FAGIP seront proposés en DM, si besoin, en fonction de l'avancement des projets des communes.

12,1 M€

Assurer une gestion performante et sécurisée des ressources
de la Métropole

L'intégralité des documents concernant le budget de la Métropole est consultable sur www.metropole-rouen-normandie.fr

Contacts presse

Perrine Binet

perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05

Justine Hunault-Dequatremare

justine.hunault-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr

02 76 30 31 33 - 06 60 71 99 61